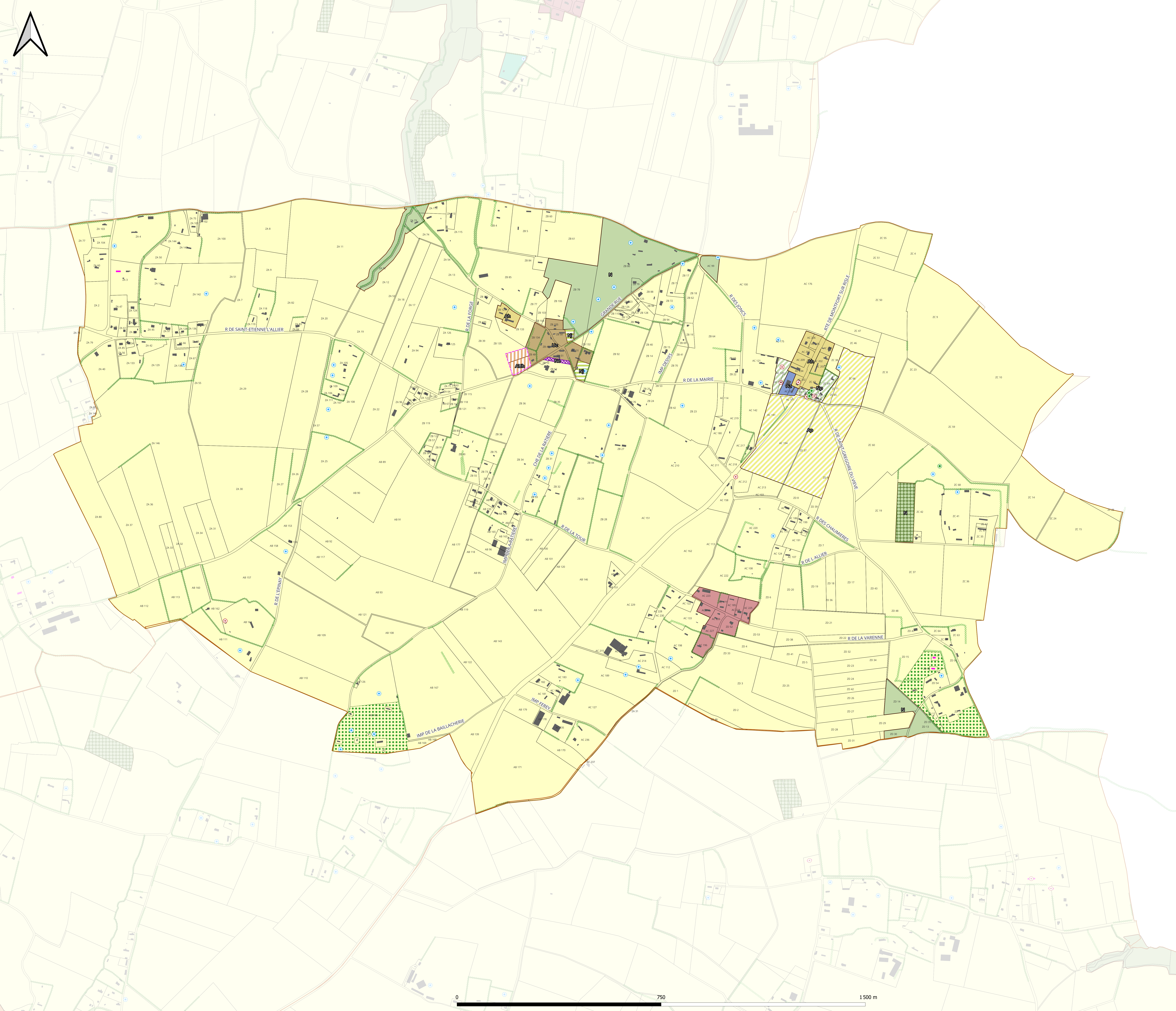




Version créée :

Cronoparc

Création (mandataire) / Comm. (co-urbanisme)

CC Lieuvain Pays d'Auge

Plan Local d'Urbanisme

Intercommunal

3B. Règlement graphique

ST-PIERRE-DES-IFS

Arrêt : 19 janvier 2025

Enquête publique :

Approbation :

lpa

Lieuvain Pays d'Auge

Intercommunalité

Communauté de Communes

HABILLAGE

■ Bâti

□ Limite parcellaire

□ Limite communale

ZONAGE

■ Uc : zone urbaine résidentielle à implantation exclusivement en retrait

■ Uh : zone urbaine de faible densité à dominante résidentielle

■ AUH : zone à urbaniser à dominante d'habitat (ouverture possible sans délai)

■ A : zone agricole

■ Ah : hameau constitué en zone agricole et autorisant les constructions nouvelles sous conditions

■ Ap : zone agricole protégée pour ses propriétés paysagères

■ N : zone naturelle

■ Nj : secteur naturel de jardin

■ Np : zone naturelle protégée pour ses propriétés paysagères et écologiques

■ Ne : zone naturelle à vocation d'équipements

■ Az : activité artisanale isolée dans un espace à dominante agricole

PREScriptions REGLEMENTAIRES

● Mare (L151-23 CU)

● Éléments du patrimoine bâti (L151-19 CU)

● Éléments du patrimoine naturel et paysager (L151-23 CU)

● Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

■ Emplacement réservé (L151-4) CU

■ Espace Boisé Classé (L113-1 CU)

■ Éléments du patrimoine naturel à préserver (L151-23 CU)

■ Périmètre comportant des Orientations d'Aménagement et de Programmation

■ Bâtiment pouvant changer de destination (L151-1, 2° CU)

ID ER	Surface (ha)	Destination	Destinataire
SP1-ER1	0,1	Création de parking pour la salle des fêtes	Commune

Le territoire de Lieuvain Pays d'Auge est concerné par la présence de cavités souterraines et marnières. Nous vous invitons à consulter le site de la Préfecture de l'Eure qui recense la connaissance actuelle en matière de cavités souterraines : https://www.eure.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Risques-majeurs/Risques-naturels/Marnieres_Lavites-souterraines/Atlas-des-Cavites-Souterraines-de-l-Eure